

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 20 septembre 2016 portant modification des zones de compétence judiciaire des brigades et des brigades motorisées de la gendarmerie de l'air

NOR : INTJ1613152A

Le ministre de la défense et le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2;
Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les zones de compétence judiciaire des brigades et des brigades motorisées de la gendarmerie de l'air sont modifiées.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades et des brigades motorisées de la gendarmerie de l'air exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire, dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-23 (6^o) du code de procédure pénale, et ce, au sein des zones de défense et de sécurité et départements définis en annexe.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 septembre 2016.

Le ministre de la défense,
JEAN-YVES LE DRIAN

Le ministre de l'intérieur,
BERNARD CAZENEUVE

ANNEXE

UNITÉS DE LA GENDARMERIE DE L'AIR	ZONE DE COMPÉTENCE JUDICIAIRE
Brigade de la gendarmerie de l'air de Dijon	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Luxeuil-les-Bains	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Nancy	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Bourges-Avord	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Châteaudun	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air d'Evreux	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air d'Orléans	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Taverny	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Tours	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Vélizy-Villacoublay	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Bordeaux-Mérignac	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Cazaux	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Cognac	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Mont-de-Marsan	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Rochefort	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air d'Ambérieu-en-Bugey	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air d'Istres	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Lyon-Mont-Verdun	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air d'Orange	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Salon-de-Provence	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Solenzara	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Saint-Denis-Gillot	Zone de défense et de sécurité du Sud de l'Océan Indien.
Brigade motorisée de la gendarmerie de l'air de Vélizy-Villacoublay	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade motorisée de la gendarmerie de l'air de Bordeaux-Mérignac	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Cinq-Mars-la-Pile	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Tahiti-Faa	Zone de défense et de sécurité Polynésie française.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Creil	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Saintes	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Saint-Dizier	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade motorisée de la gendarmerie de l'air d'Avord	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade motorisée de la gendarmerie de l'air d'Istres	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Montbonnot-Saint-Martin	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Romorantin-Lanthenay	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Brigade de la gendarmerie de l'air de Cayenne	Zones de défense et de sécurité Guyane et Antilles.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Bordeaux-Mérignac	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Clermont-Ferrand	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Cuers	Zones de défense et de sécurité Sud, Sud-Est, Sud-Ouest ainsi que le département de la Vendée.
Brigade de la gendarmerie de l'air de La-Tontouta	Zone de défense et de sécurité Nouvelle-Calédonie.
Brigade motorisée de la gendarmerie de l'air de Nancy	Zones de défense et de sécurité Nord, Ouest, Est, de Paris ainsi que les départements de la Charente-Maritime, des Deux-Sèvres et de la Vienne.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Paris 1	Zone de défense et de sécurité de Paris.
Brigade de la gendarmerie de l'air de Paris 2	Zone de défense et de sécurité de Paris.